

# Le gouvernorat, un placard doré

■ La rémunération d'un gouverneur de province en Wallonie est de 7 338,25 euros nets mensuels.

Si l'arrivée d'Hervé Jamar au gouvernorat de la province de Luxembourg est dictée par des motifs politiques très précis (voir page 4), cette décision a des implications évidentes pour les provinces du Brabant wallon (sans gouverneur depuis le départ à la retraite de la socialiste Marie-José Laloy) et du Luxembourg, où Bernard Caprasse, atteint par la limite d'âge, quittera son poste dans la première partie de l'année 2016. Cela fait déjà un moment que le MR, le PS et le CDH discutent du remplacement des postes vacants. Il a un moment été question d'un échange de la province de Liège contre celle du Brabant wallon, entre le PS et le MR. Mais la solution du statu quo a finalement émergé.

La première inconnue liégeoise est donc réglée depuis hier après-midi. Michel Foret (MR), qui venait d'être reconduit par le gouvernement dans ses fonctions, le temps de lui trouver un successeur, peut donc partir en paix à la retraite.

Le PS, qui conserve la province du Brabant wallon, aurait toujours en tête d'y placer Gilles Mahieu, l'actuel secrétaire général du parti. La décision dans ce volet du dossier serait imminente. Tout comme en province de Luxembourg, où le

CDH a la main. Deux noms sortaient très souvent dans les cénacles humanistes ces derniers mois: celui de René Collin, actuel ministre wallon en charge notamment de l'Agriculture et du Tourisme, et celui de Benoît Lutgen, président du CDH. La deuxième hypothèse est désormais clairement balayée. La première paraît à peine plus probable.

Avant vendredi, on devrait connaître également le nom du futur gouverneur de la Belle Province. Son profil? A bonne source, on affirme que ce sera un homme de consensus, et surtout un mandataire luxembourgeois sans mandat au niveau fédéral ou régional. Exit donc Dimitri Fourny (bourgmestre de Neufchâteau et chef du groupe CDH au Parlement wallon), Josy Arens (député wallon et bourgmestre d'Attert) et Isabelle Poncelet (députée fédérale et bourgmestre d'Ihabay).

## Un rôle essentiellement protocolaire

Faut-il le dire, le rôle d'un gouverneur de province est essentiellement protocolaire, il dépend à la fois du gouvernement régional, qui le nomme officiellement, et du fédéral, auprès duquel il rapporte dans des matières en lien avec la sécurité policière et civile ou le plan catastrophe.

En ce qui concerne la rémunération, un gouverneur en Wallonie peut compter mensuellement sur un revenu net de 4 513€ auxquels il convient d'ajouter des frais de résidence de 1 878€ chaque mois et des frais de représentation annuels d'un montant de 11 367€.

S.Ta.

## Les gouverneurs des provinces

